

Inscription à la certification complémentaire Histoire de l'art (HDA) session 2022

Les inscriptions s'effectuent par le portail Cyclades

Calendrier

Inscriptions : du lundi 11 octobre 2021 au mercredi 10 novembre 2021
Date limite de dépôt du rapport : mercredi 15 décembre 2021
Epreuves orales : à partir du 1^{er} février 2022 (voir l'agenda qui sera disponible sur le site de la Maison des examens : www.siec.education.fr)

Les résultats seront publiés quelques semaines après les épreuves.

Votre rapport :

Votre rapport, de 5 pages dactylographiées, doit comporter :

- Un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France et à l'étranger
- Les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges... que le candidat a pu initier et auxquels il a pu participer, avec éventuellement un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative
- Tout autre document tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi (travaux de recherche, publications...). Le rapport doit être déposé au format PDF sur l'espace personnel Cyclades du candidat.

- Le rapport doit comporter une page de garde dûment complétée, téléchargeable dans la Docuthèque du SIEC.

Structure de l'examen

L'examen est composé d'une épreuve orale de 30 mn qui se déroule au SIEC, devant un jury composé de 3 personnes (2 IA-IPR, un professeur enseignant l'option ou la spécialité « Histoire des arts »). Cette épreuve se déroule en deux temps :

- ▶ Une présentation de 10 mn par le candidat : elle s'appuie sur son parcours universitaire et professionnel, et peut être adossée à son expérience et à sa pratique personnelle.
- ▶ Un entretien de 20 mn avec le jury : il permet d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant la spécialité et l'option « Histoire des arts » ; et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'enseignements ou d'activités dans ce domaine.

Pour toutes précisions, notamment la consultation du rapport du jury de la session précédente, se reporter au site du SIEC : <https://siec.education.fr/examens/certifications/certifications-complementaires-326.html>